

# Prospections pétrolières offshore

## la législation française

### accuse 50 ans de retard !

*Voici un sujet très mal connu dans les eaux territoriales françaises : la forte pression actuelle de demandes de permis de prospection face à un cadre législatif français totalement inadapté. Quant aux victimes potentielles (coraux, tortues, cétacés) de ces futures exploitations offshore, l'absence d'avis ou contrôle législatif, encadrant du point de vue environnemental toutes les phases d'exploitation, leur réserve un sort plus qu'incertain...*

Laurent  
KELLE\*  
Julien  
SÉMELIN\*\*

**A**u cours des derniers mois, le prix du baril de pétrole s'est envolé ; en mai 2004, la limite des 40 dollars US le baril était atteinte, pour la première fois depuis 13 ans. Nouvelle fièvre internationale en septembre, liée notamment au regain de tensions au Nigeria ; le baril de pétrole flirte alors avec les 50 dollars US. Les grands médias internationaux suivent l'affolement des marchés boursiers, et prédisent déjà une nouvelle crise pétrolière d'une ampleur inégalée. Il est vrai que pour la première fois dans l'Histoire, la demande globale en pétrole dépasse les capacités mondiales de production et de raffinage.

### Un secteur pétrolier en plein essor

Dans ce contexte, qui place les plus grands pays industrialisés au pied du mur, on pourrait s'attendre à une nette évolution vers la promotion d'autres sources d'énergie, plus durables, ainsi que vers une politique volontariste de limitation de la consommation en énergie. Ces évolutions indispensables tardent à se concrétiser à l'échelle mondiale, malgré certains signes encourageants, comme la récente entrée en vigueur du protocole de Kyoto.

Mais en parallèle, de façon beaucoup plus marquée, une nouvelle stratégie du court-terme se profile : la recherche de nouveaux gisements de pétrole, peu ou pas exploités à l'heure actuelle.

Les fonds océaniques hébergent les plus grandes réserves mondiales d'hydrocarbures. Dans les années 60 et 70, de nombreuses prospections ont couvert la quasi-totalité des plateaux continentaux des différents bassins océaniques. Les résultats les plus probants ont amené à l'exploitation offshore de gisements de pétrole sous-marin ; la mer du Nord, la mer Baltique, la côte nord-est de l'Amérique du Sud (Colombie, Venezuela), comptent parmi les sites exploités depuis des décennies. Plus récemment, les côtes mauritaniennes ont connu un regain de pression de prospection et d'exploitation ; de même, les eaux disputées entre le Timor oriental et le nord de l'Australie voient leur sol attirer de nouveaux intérêts.

La raison en est simple : d'un côté, une demande mondiale en pétrole qui explose, et qui fait espérer des marges bénéficiaires considérables aux futurs producteurs potentiels ; de l'autre, de réelles avancées technologiques qui permettent d'exploiter le pétrole dans des eaux

\*Programme Régional « Tortues marines », WWF Guyane, e-mail : lkelle@wwf.fr  
\*\*Réserve naturelle de l'île du Grand Connétable, Association Arataï, Guyane, e-mail : grand.connetable@espaces-naturels.fr



Photo Laurent Kelle

*La plage de Yalimapo, estuaire du Maroni. Le village voit arriver entre 5 000 et 10 000 visiteurs chaque année pendant la saison de ponte.*

plus profondes, avec un bien meilleur rendement qu'il y a 20 ou 30 ans.

### **Les eaux territoriales françaises : un paradis pour les prospecteurs pétroliers !**

Nos eaux territoriales ne sont pas épargnées par ce regain de prospections pétrolières. En juin 2001, une compagnie australienne obtenait un permis d'exploration exclusif de la limite des 12 miles jusqu'à la limite bathymétrique des 3000m dans les eaux territoriales de Guyane française. En 2004, une compagnie anglaise obtenait une autorisation similaire au large de la Corse. D'autres permis sont en cours d'examen pour les eaux françaises en Martinique, en Guadeloupe, et au large des côtes aquitaines.

Les eaux territoriales françaises sont donc soumises à de nombreuses demandes de prospection.

Pourquoi un tel intérêt ? Trois éléments majeurs expliquent cette situation :

*La France gère le troisième patrimoine maritime du monde.* La France métropolitaine, ainsi que chaque département, collectivité et territoire de l'Outre-mer français dispose d'une superficie maritime extrêmement étendue tombant sous sa juridiction. Additionnés les uns aux autres, ces territoires maritimes français forment le troisième plus grand ensemble marin géré par un seul pays.

*L'Etat français ne taxe pas l'exploitation pétrolière en mer.* A ce jour, il n'existe pas d'exploitation pétrolière dans les eaux territoriales françaises. Ceci explique probablement le fait que l'Etat ne se soit jamais penché sur cette question d'un point de vue fiscal. A ce jour, la France fait figure d'exception au niveau mondial, en permettant l'exploitation de pétrole dans ses eaux, en ne prélevant aucune redevance économique par imposition ! Une aubaine pour les premières exploitations pétrolières qui verront le jour dans nos eaux ; elles bénéficieront d'un véritable paradis fiscal, exonéré de taxes.

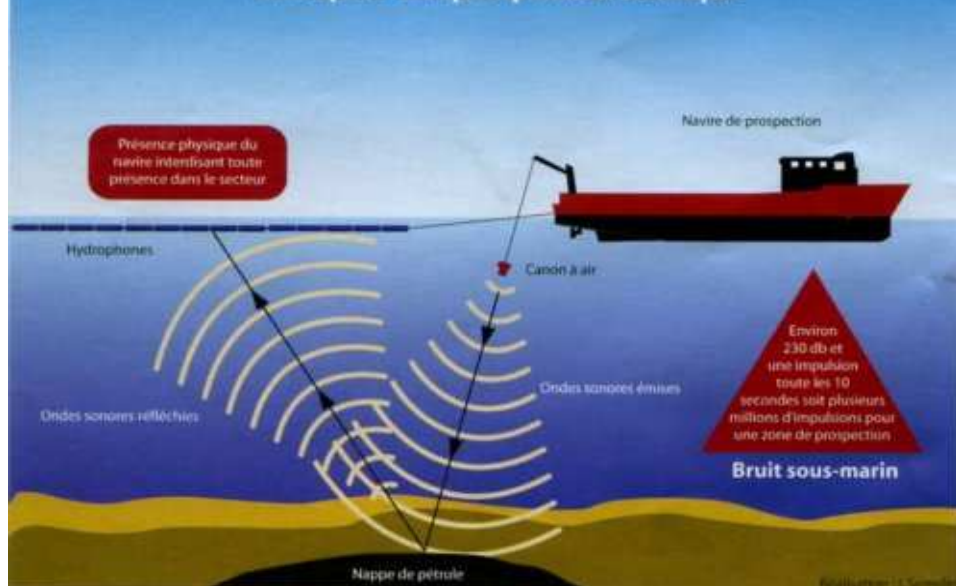
*Aucune réelle étude d'impact n'est demandée pour la mise en place de prospections sismiques dans les eaux françaises.* Pour obtenir un permis d'exploration, une compagnie doit délivrer auprès du ministère de l'Industrie une note technique présentant l'intervention envisagée,



Setena

*Au Costa Rica, les opposants aux prospections pétrolières offshore ont fait pression pour l'arrêt définitif de ces pratiques.*

## Principe d'une prospection sismique



sa législation d'un cahier des charges fort détaillé permettant d'exiger de réelles études d'impact avant toute prospection maritime.

Vaste domaine maritime accessible, imposition inexistante, mesures environnementales dérisoires : la France dispose d'un cadre juridique archaïque et inadapté aux enjeux économiques et environnementaux liés à cette nouvelle fièvre du pétrole. Difficile d'imaginer meilleur contexte

pour des compagnies pétrolières en manque de gisements !

### L'or noir de la Guyane

Les prospections sismiques, indispensables à l'éventuelle découverte de pétrole sous-marin, consistent à émettre en surface de très fortes détonations sonores, dont l'onde, en se réfléchissant sur le fond, fournit des indications sur le substrat sous-marin.

Le rythme des détonations est très élevé ; en moyenne, une détonation toutes les 10 secondes est émise, d'une puissance qui peut atteindre les 200 db. Les effets sur les organismes marins sont fort variables, mais peuvent être potentiellement dramatiques. Cétacés et tortues marines font partie des espèces les plus sensibles, mais toute la faune sous-marine montre une forte réaction (mortalité, perte de l'audition, stress, altérations comportementales, fuite plus ou moins durable de la zone prospectée...).

L'histoire récente du développement de telles prospections sismiques au large de la Guyane illustre parfaitement l'actuelle ruée, non contrôlée, de pétroliers sur nos territoires, et l'inadaptation complète du dispositif légal en vigueur.

Le lundi 9 décembre 2002, à Cayenne, deux représentants australiens de la compagnie Hardman Ressources Ltd visitent les locaux de la Direction régionale de l'environnement, afin d'expliquer leur projet de prospections sismiques au large de cette région française d'Amérique du Sud.

Le lendemain, ces mêmes représentants réunissent le monde de la pêche ; armements crevettiers, représentants locaux, artisans, sont convoqués dans le plus grand hôtel de Cayenne. Tous y apprennent qu'une campagne de pros-

des garanties d'engagements financiers liées à cette opération, et une « note présentant les effets potentiels que ces pratiques pourraient avoir sur l'environnement ». En pratique, une compagnie peut se limiter à photocopier deux ou trois articles sur le sujet. C'est exactement ce qui s'est passé en Guyane où quelques copies d'articles, et même une retranscription d'émission radio, ont été fournies et présentées pompeusement comme « étude d'impact ». Après avis favorable du préfet de Guyane, le ministre de l'Industrie a délivré l'autorisation, sans qu'aucune étude d'impact soit réalisée ni avant, ni pendant, ni après les travaux !

Dans notre cadre législatif français, les prospections offshore dépendent du Code Minier, réfléchi et rédigé pour notre patrimoine terrestre. Aucune démarche spécifique n'est donc précisée dans ces types de prospection et d'exploitation maritimes. Au niveau international, la grande majorité des pays a maintenant doté

### Impacts liés aux prospections sismiques





Photo Laurent Kelle

*Retour à la mer  
d'une tortue  
luth. Cette  
espèce fréquente  
les zones qui  
pourraient être  
exploitées pour le  
pétrole.*

pection sismique est sur le point de démarrer quatre jours plus tard, sur des zones pêchées depuis des décennies !

Les professionnels de la mer protestent, craignant notamment des interactions entre les chalutiers guyanais et le navire de prospection, dont l'impératif est de ne jamais stopper sa course. En parallèle, le WWF rappelle que ces types de prospection représentent un danger potentiel pour différentes espèces menacées. De plus, les mois de décembre et janvier, période fixée par avance pour les prospections, sans concertation locale, représentent une saison de ponte pour la tortue luth en Guyane, espèce classée comme « gravement menacée d'extinction » par l'UICN.

Enfin, ces prospections sismiques ont montré leurs effets néfastes sur les communautés de poissons ; une étude menée en Norvège a montré que les captures de poissons diminuaient jusqu'à 33 km de distance des détonations.

Une étude d'impact préalable semble donc indispensable, et en son absence, le président du Comité régional des pêches maritimes donne un avis défavorable au projet.

En dépit de ces discussions, et des préoccupations locales exprimées par divers représentants, les services de la Préfecture décident, sous couvert d'aménagements mineurs des trajets envisagés, d'autoriser le démarrage de la prospection sismique. Il faut dire que tout

est déjà en place ; le navire spécialisé (loué en Russie), les équipes de géologues... Difficile de faire patienter tout ce petit monde, qui peut se vanter d'avoir scrupuleusement respecté le droit français...

La réunion de concertation locale n'aura donc eu qu'un rôle informatif et les prospections ont pu commencer selon le calendrier prévu par la compagnie Hardman Ressources Ltd à partir de ses bureaux australiens. Quelques jours plus tard, les communautés locales littorales, les élus locaux, et l'ensemble de la population guyanaise apprennent par voie de presse que l'on recherche du pétrole au large de leurs côtes !

Pendant deux mois, un total de 7500 km de linéaire aura ainsi été soumis aux prospections sismiques, au large de la Guyane. En parallèle, les tortues luth en phase de ponte auront probablement subi ces explosions sous-marines, sans qu'il nous soit possible d'en mesurer aujourd'hui les effets.

Non contente d'avoir pu mener ses prospections sans qu'aucune exigence locale (étude d'impact et compensations pour les pêcheurs furent demandées) soit prise en considération, la compagnie australienne Hardman Ressources Ltd aura même publié un article dans le magazine national *L'Expansion*, intitulé « Des pétroliers amis des tortues ». D'un cynisme étonnant, cette multinationale y prétend que sa campagne de prospection a été volontaire-

ment placée en décembre et janvier afin de ne pas gêner les tortues marines ! C'est, bien sûr, totalement faux, mais qui, parmi les actionnaires potentiels de ce groupe pétrolier, aura eu l'opportunité de vérifier ?

### L'or vert du Costa Rica

A l'inverse, on ne peut qu'admirer l'exemple du Costa Rica où, en 2002, ces questions de prospections pétrolières sismiques furent élevées au rang de débat national lors des dernières élections présidentielles. Décision fut prise de stopper ces pratiques de prospections sismiques, au nom du respect du littoral, des communautés locales qui y vivent et des richesses naturelles qui le composent. Un permis d'exploitation pétrolière à une compagnie pétrolière américaine fut même rétrospectivement rejeté par la ministre de l'Environnement du Costa Rica. Parmi les arguments évoqués devant les tribunaux pour annuler le permis de prospection, l'absence de concertation avec les communautés locales...

Mais le choix est fait. Le Costa Rica affirme ainsi son évolution vers le développement durable et tout semble maintenant fait dans ce pays pour préserver ce qui peut encore l'être. L'écotourisme mis en place sur la côte aura permis de forcer les politiques à prendre les décisions les plus prudentes en terme de pratiques industrielles. Les revenus actuellement générés sur le principal site de ponte des tortues marines au Costa Rica, Tortuguero, atteignent les 5 millions d'euros par an. Les visites guidées favorisant la découverte de ces magnifiques reptiles sont en pleine croissance, et permettent maintenant le maintien de plusieurs centaines d'emplois dans la région.

### Guyane : Matamata va-t-elle menacer kawana<sup>1</sup> ?

Avant de rêver du site de Tortuguero au Costa Rica, où les populations de tortues marines sont en augmentation, ainsi que le nombre de

1 - Kawana : nom amérindien kaliña de la tortue luth

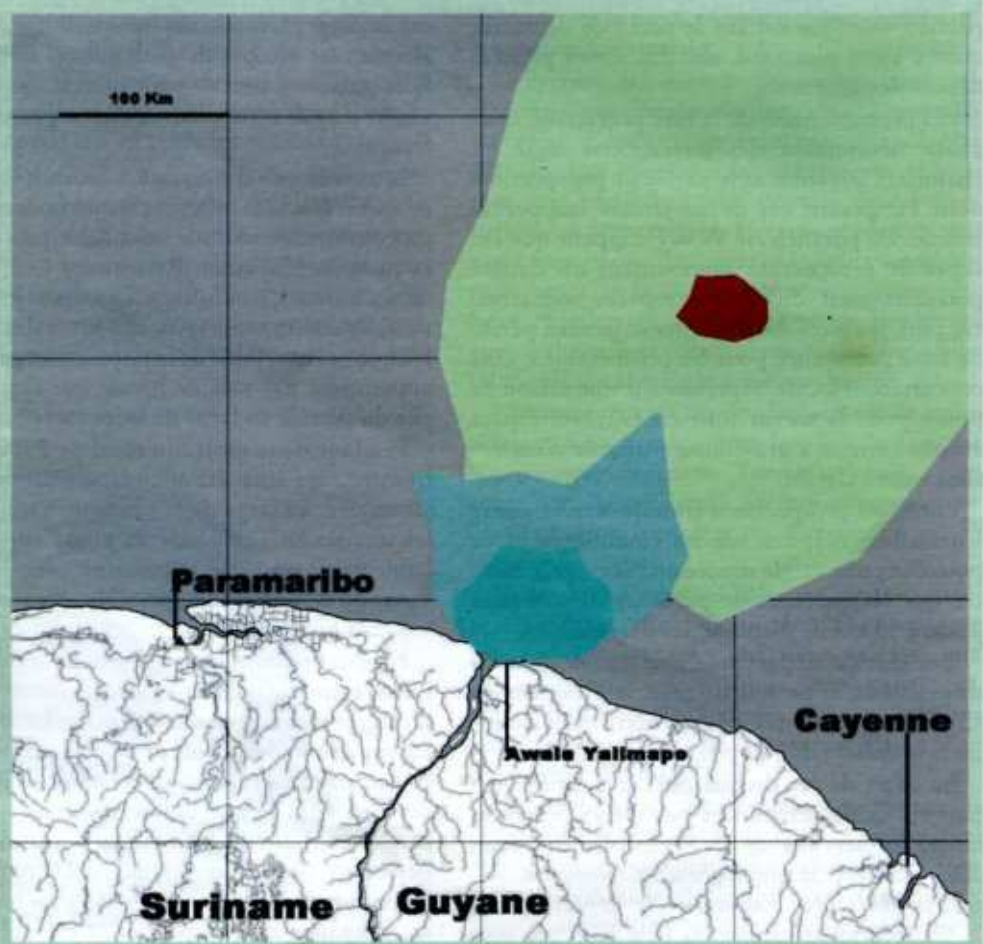
**Mouvements marins des tortues luth au large de Awala Yalimapo.**

*En bleu, la majorité des trajets enregistrés entre deux pontes se limite à 50 km des côtes.*

*En gris, certaines femelles parcourent jusqu'à 100 km entre deux pontes.*

*En vert, le corridor de dispersion après la saison de ponte est large de plusieurs centaines de kilomètres.*

*En rouge, le prospect envisagé pour l'exploitation pétrolière.*



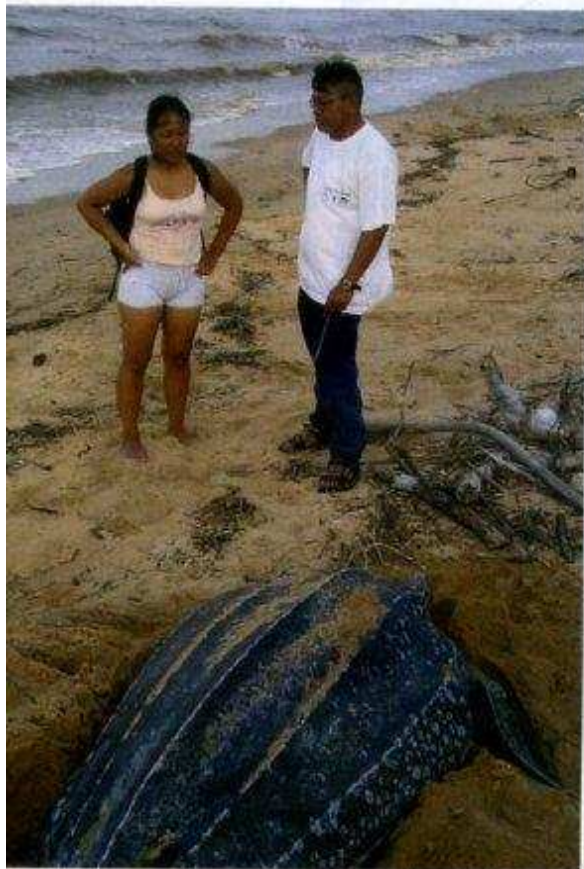
Carte réalisée à partir des informations fournies par le CNRS-CEPE et la société Hardman Ressources Ltd.



*La tortue olivâtre est présente dans les eaux guyanaises toute l'année, notamment au large du Maroni.*

Photo H. Hoegh

Photo Laurent Kelle



visiteurs venant les admirer, l'urgence doit nous amener à porter la plus grande attention aux futures étapes envisagées dans les territoires maritimes français. Les demandes de prospection en cours dans de nombreuses régions devront être suivies par le milieu environnemental local, afin d'éviter toute délivrance de permis à la légère, dont les conséquences pourraient être dramatiques. Le cas de la mer des Ligures, entre Corse et continent, zone d'importance internationale pour les cétacés, devra être particulièrement surveillé, puisqu'on vient d'y délivrer une autorisation de prospection sismique !

En Guyane, la prochaine étape envisagée par Hardman Ressources Ltd consiste en un forage du « prospect » identifié, ceci afin de valider les résultats des prospections sismiques. Ce prospect porte le doux nom de Matamata, le nom vernaculaire d'une tortue palustre bien connue en Guyane. Signe, enfin, d'une prise en compte des ressources naturelles locales par la compagnie australienne ?

« Le nom de Matamata a été attribué au prospect car la forme de la tête de la tortue Matamata nous a frappé, elle ressemble curieusement à une tête de forage similaire à celle que nous allons employer au large de la Guyane », annonçait en décembre 2004 le représentant

*Patrouille suriname. De fréquents échanges entre la Guyane et le Suriname permettent d'uniformiser le suivi.*



Photo G. Talvy

de la compagnie Hardman Ressources Ltd. Un sens du lyrisme plutôt déroutant pour les naturalistes guyanais...

En attendant, le prospect envisagé coupe de façon impressionnante le principal couloir de déplacement emprunté par les tortues luth nidifiant en Guyane, comme l'ont démontré les travaux du CNRS CEPE. Comment sera gérée cette interaction inévitable ? Comment réagiront les services de l'Etat et les collectivités locales lors de cette seconde phase ?

Si l'on en croit les récents discours du Président Chirac, lors du séminaire « Biodiversité: science et gouvernance », l'Etat français ne pourra qu'être très ferme dans ses recommandations. La Guyane, et par delà la France, accueillerait selon certaines estimations de 30 à 50 % de la population mondiale de tortues luth nidifiantes.

Après la ruée vers l'or en forêt, la Guyane subit maintenant la fièvre incontrôlée de l'or noir. Cette fois, le mal pourrait s'étendre à d'autres territoires français. A moins d'une réaction rapide et adaptée de nos décideurs politiques.

L.K. et J.S.

Merci à Sébastien Barrioz, Jean-François Szpigel, Gilbert Simon, Jacques Fretey, Jean-Stéphane Devisse, Sébastien Troëng, Jean-Yves Georges, Christophe Blanc, pour les conseils, informations et supports transmis.

### *Pour découvrir les tortues marines en Guyane*

Sur Cayenne : [www.kwata.org](http://www.kwata.org)

Sur Kourou : <http://sepanguy.free.fr/>

Sur l'Ouest guyanais :

<http://reserve.amana.free.fr/>

Suivi satellite des tortues luth à partir de Guyane :

<http://suivi-animal.u-strasbg.fr/luth2.htm>

Photo Laurent Kelle



*La tortue luth paie un lourd tribut aux engins de pêche non sélectifs.*

*La tortue olivâtre a perdu 95 % de ses effectifs nidifiant au Suriname.*